



# Commune de GIVENCHY LES LA BASSEE

Bulletin d'informations de l'Equipe Municipale

AOÛT 2020/n°15



Vous pouvez contacter M. le Maire et ses Adjoints à l'adresse : [serv.comm.givenchy@gmail.com](mailto:serv.comm.givenchy@gmail.com)  
Les bulletins d'informations sont disponibles sur le site de Givenchy : [givenchyleslabassee.fr](http://givenchyleslabassee.fr)



## Rentrée des classes.

Comme annoncé récemment lors d'une information divulguée sur tous les supports de médias par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, puis par Monsieur le Premier Ministre, la rentrée dans toutes les classes et dans tous les cours se fera à la date prévue. Il n'y aura donc pas de rentrée ajournée ou fractionnée. Concernant toutefois l'application définitive des « gestes barrières » et des règles des divers protocoles sanitaires, il paraît plus prudent de rester à l'écoute d'éventuelles préconisations de dernière minute. En tout état de cause, pour ce qui concerne nos établissements scolaires, le nécessaire est en cours de réalisation dans les 5 classes et leurs annexes. Les produits de nettoyage et, si nécessité les masques, dont il convient pour la municipalité de doter les membres du personnel. Les enseignantes reçoivent les masques de leur ministère concerné. Les locaux du restaurant scolaire ne seront, peut-être pas en mesure d'accueillir (pour le moins, la première semaine) les élèves appelés à y être reçus, pour cause de travaux inévitables et très importants de remise en état du mode de chauffage. Les élèves concernés seront alors accueillis dans les locaux de la salle des fêtes, avec tout le respect des normes sanitaires indispensables.

## Plantations rue du Moulin qui longe le canal.

Il a été constaté et rappelé à plusieurs reprises que des mauvaises herbes et même certaines plantations plus importantes proliféraient le long de la rue du Moulin, dans sa portion qui longe le canal. Cette situation présente un réel danger pour les cyclistes et même pour tout usager empruntant cette partie de la chaussée qui est dépourvue de trottoir et de tout autre aménagement spécifique. Un traitement adapté et efficace s'avère utile, urgent et indispensable afin de supprimer tout ce qui contribue à constituer un danger. Monsieur le Maire a informé les Services des Voies Navigables de cette situation. Les personnes et agents responsables de ces services se sont engagés à adopter, et tenant compte, si nécessaire des travaux désormais imminents d'installation de l'assainissement le long de cette voie communale.



## Engins dangereux.

Au cours de travaux d'affouillement du sol, de creusement pour des fondations, ou autres, il est tout à fait possible que soient mis à jour des engins (obus, grenades, autres munitions...). Bien que revêtus de rouille, qui contribue à leur donner un aspect inoffensif et à leur conférer un aspect désuet, ces engins continuent de présenter un réel danger. Il est alors impératif de faire part, très rapidement de cette dangereuse découverte en mairie, ou auprès des services de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, après avoir, toutefois, signalé et placé des points de repère à l'endroit concerné. Ces engins, mis à jour, constituent pour la plupart des vestiges de deux conflits mondiaux du XXème siècle (guerre de 1914-1918 et de 1939-1945), enfouis, mais que le temps a fait remonter, petit à petit vers la surface. Les services départementaux spécialisés dans les déminages vont procéder à la collecte de ces engins, qui constituent des armes très destructrices. Celles-ci seront d'abord stockées, puis détruites. A Givenchy subsiste un cratère causé par un obus. Celui-ci est situé le long du Chemin des Vaux, dans le prolongement de la rue du Calvaire.

## Destructions des animaux nuisibles.

Située à la porte d'entrée de la Plaine des Flandres et aux confins des collines de l'Artois, Givenchy-les-La Bassée enregistre et préserve son caractère de ruralité. A l'appui de ce constat, la commune offre de nombreux avantages d'une évidente qualité de vie, par ailleurs unanimement reconnue. C'est ainsi qu'il est nécessaire de procéder régulièrement à l'élimination de certains nuisibles. C'est le cas du rat « domestique », contre lequel il est possible de lutter grâce à l'utilisation de produits, délivrés, certes gratuitement en mairie, mais sous réserve de la disponibilité des produits, et à conditions d'en connaître certaines règles d'utilisation. Ce produit est inefficace pour l'élimination de la souris.





### Assainissement – circulation routière.

Lors de la réunion, le Mercredi 12 Août dernier, préparatoire à l'installation de l'assainissement (tout à l'égout) dans la rue du Moulin et plus particulièrement le long de la portion qui longe le canal, ont été évoquées et prises en considération les questions connexes relatives à la desserte des habitations des Riverains, mais également, l'exécution des services de collectes et de ramassages, et même les accès pour les services d'urgence. Les personnes en charge de la réalisation des travaux, à savoir : Monsieur Olivier Gacquerre, Président de la CABBALR,

Monsieur Raymond Gaquière, Vice-Président de la CABBALR, en charge de la Commission sur l'Eau, Monsieur Dominique Delecourt, Maire de Cunchy (pour les riverains de la rue Aimé Quéva), conseiller délégué de la CABBALR, Monsieur Freddy Dal, pour le cabinet AREZO, Maître d'œuvre, Monsieur Emmanuel Lemoine, pour l'entreprise COLAS (chef de chantier, Monsieur Medhi Sablo pour la COLAS et Monsieur Julien Jezewski, responsable du dossier technique pour la CABBALR). Des engagements ont été pris, par les différents intervenants afin de rendre accessibles chaque jour, le matin et le soir, les propriétés. Les travaux de pose de canalisation se dérouleront en route barrée. La collecte des ordures ménagères se fera le Jeudi des semaines paires, après 17 heures. La collecte des déchets verts se déroulera le mercredi, après 17 heures. Les services de transport en autocar (transports scolaires) seront informés des contraintes horaires.

### Quelques chiffres.

Coût des travaux : 271 143.42 €.

541 mètres de réseau gravitaire de diamètre 200 mm.

38 boîtes de branchement d'eaux usées créées.

Durée prévisible du chantier : 3 mois

Le financement des travaux est assuré par :

- 45 % par l'autofinancement de la CABBALR.
- 30 % par des subventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Pour tout renseignement complémentaire : tél 03/21/61/50/00.

Conformément à la législation en vigueur (loi de finance rectificative n°2012 du 14

Mars 2012) une participation au financement de l'assainissement collectif (FFAC) sera réclamée à compter de la date du raccordement effectif. Permanence téléphonique et accueil du public : 03/21/61/50/00 les après-midi des Lundi, Mercredi et Vendredi, à l'Hôtel Communautaire, 100 Avenue de Londres.



### Vigilance sécheresse

Le 29 mai dernier, le département du Pas-de-Calais a été placé en vigilance sécheresse.

Les températures moyennes mensuelles en juin 2020 ont été supérieures à la moyenne de 1,2°C.

Depuis le début de la saison agricole (1er mars au 1er juillet), les cumuls des précipitations présentent un déficit moyen proche de 26 % sur le Pas-de-Calais avec des pluies très inégales selon les secteurs. L'assèchement du sol est à 70 % supérieur aux normales. Cette situation n'est pas comparable à celle de 1976, année de référence avec un taux de 90 %.

Les niveaux des nappes restent cependant satisfaisants sauf en amont des fleuves du Boulonnais et de la Hem où des zones asséchées sont constatées. Les débits des cours d'eau restent corrects.

Globalement, la situation de sécheresse n'appelle pas d'inquiétudes fortes dans le Pas-de-Calais. Toutefois, la tension sur les ressources est possible.

Au regard de cette situation, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de maintenir le département du Pas-de-Calais en situation de vigilance « sécheresse ». Il appelle, à nouveau, les citoyens, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables afin d'éviter de porter atteinte à la ressource en eau, patrimoine commun et bien précieux pour chacun.

La préfecture du Pas-de-Calais et l'ensemble des services de l'État sont mobilisés pour observer l'évolution de la situation et anticiper le risque de crise.

